

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 05 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 28**

**Nombre de conseillers municipaux votants : 33**

**Etaient présents** : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Betty BOULOGNE pouvoir à Guillaume SAVEANT
- Hélène BERNAERT pouvoir à Maxence DECAIX
- Geoffrey FOURCROY pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Stéphanie LACROIX pouvoir à Carol SILVESTRE
- Virginie MALAYEUDÉ pouvoir à Patrick DELPORTE

**Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-5-10 : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour 2026. Créations d'emplois permanents (avancement de grade) : 1 attaché principal ; 1 adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe ; 2 brigadiers Police Municipale**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, de modifier le tableau des emplois permanents, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

**Afin de nommer les agents à un grade supérieur dans le même cadre d'emploi d'appartenance**, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes ci-dessous décrits, au titre de l'avancement de grade 2026 :

Nombre de postes	Intitulé de l'emploi	Grade d'avancement à créer	Catégorie	Temps de travail
1	Responsable des ressources humaines	Attaché principal	A	Temps complet
1	Assistant administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet
2	Agent de police municipale	Brigadier	C	Temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 062-216207589-20251215-2025\_5\_10-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** la création des postes ci-dessus décrits, au titre de l'avancement de grade 2026.

**Nombre de votants : 33**

**Pour : 33**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

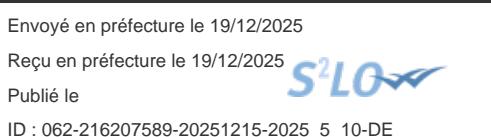
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Saint-Martin-Boulogne, 15 décembre 2025*

**Le secrétaire de séance,  
Guillaume PRUVOST**

**Le Maire  
Raphaël JULES**

**Affiché le :**



**Voies et délais de recours**

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télerecours : <http://www.telerecours.fr>